

AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION

Concertation préalable sur le projet de construction du nouvel hôpital du pays d'Aubagne (Site des Gargues à Aubagne)

A la suite de la décision du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier (CH) Edmond Garcin du 8 juillet 2025 et en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable est organisée sur le projet de construction du nouveau centre hospitalier du pays d'Aubagne sur le site des Gargues à Aubagne.

Contexte du projet :

Le site principal actuel du Centre Hospitalier Edmond Garcin a été mis en service en 1971 et présente à l'heure actuelle des signes de vétusté et d'obsolescence importants. Il tend également à arriver à saturation de sa capacité. Avec le soutien de la commune d'Aubagne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Centre Hospitalier souhaite réaliser un nouvel équipement public de santé sur le site des Gargues. Ce nouvel Hôpital présenterait une capacité d'accueil augmentée par rapport à l'offre proposée à l'heure actuelle. Il accueillerait également de nouvelles spécialités médicales et répondrait aux nouvelles normes environnementales et sanitaires. Ce projet, soumis a permis de construire, est susceptible de donner lieu, préalablement, à une procédure d'expropriation (intégrant une déclaration d'utilité publique).

Le CH Edmond Garcin, maître d'ouvrage, a pris l'initiative de cette concertation préalable.

La concertation préalable a pour objectifs :

- De présenter au public et aux personnes intéressées les informations pertinentes sur le projet, sa localisation et son gabarit envisagés, son intérêt général ainsi que les conditions de son intégration dans son environnement ;
- De permettre au public et à toutes les personnes intéressées d'exprimer leurs avis, observations et propositions avant les décisions administratives à intervenir, notamment avant le dépôt et la délivrance du permis de construire.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

La concertation publique débutera le **21 juillet jusqu'au 26 septembre 2025 inclus**.

Seront mis à disposition du public pendant toute la durée de cette concertation :

- Un document de présentation du projet, établi conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.
- Un registre papier destiné à recueillir les avis, observations, propositions.

Ce dossier de concertation sera consultable :

- Aux services techniques de la Mairie d'Aubagne, 180 Traverse de la Vallée 13400 Aubagne, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Il sera également consultable en ligne sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/nouvel-hopital-aubagne>

Sur le même site, un registre numérique sera également à la disposition du public.

Une réunion publique se tiendra le **jeudi 11 septembre à 18 h 30** à l'Espace des Libertés de la ville d'Aubagne.

Le présent avis sera affiché aux services techniques de la Ville d'Aubagne, au Centre Hospitalier Edmond Garcin à Aubagne, publié sur le journal de la commune d'Aubagne et inséré sur les sites internet de la Ville d'Aubagne et du CH d'Aubagne.

Il donnera lieu à une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/nouvel-hopital-aubagne>

A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré et transmis au CH d'Aubagne qui expliquera comment il aura pris en compte les observations et propositions ressortant du bilan. Le bilan et les explications du CS seront insérés sur les sites internet de la Ville d'Aubagne et du CH d'Aubagne et seront joints aux dossiers de consultation du public, notamment au titre de la déclaration d'utilité publique éventuelle et du permis de construire.

Stéphanie LUQUET, Directrice du Centre Hospitalier Edmond Garcin